



Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
La Roseaie	11/06/2025

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
 - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
 - Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	11/06/2025
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	05/09/2025

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)



LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À développer/à retirer

Cocher

Constats

Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte

1 2 3

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☒	☐	☐	C'est la direction, Nancy Marshall
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats	☒	☐	☐	Le comité "mode de vie et plan de lutte" est constitué de deux enseignantes, deux éducatrices, de la TES et de la directrice. On se voit 2 à 4 fois.
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☒	☐	☐	Le CP, M. Mathieu Martel répond à nos questions.
L'équipe-école est mobilisée	☒	☐	☐	En général le personnel est mobilisé, des
Une vision commune est partagée avec tous	☐	☒	☐	S'assurer que le nouveau personnel soit au courant
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☒	☐	☐	Les membres du comité se rencontrent le midi (temps dégagé pour les éducatrices) ou
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☒	☐	☐	Les élèves sont consultés chaque année via un questionnaire afin de connaître leur sentiment de
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☒	☐	☐	Les parents n'ont pas été consultés sur le plan de lutte, mais les membres du CÉ l'ont adopté.

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE

1 : À maintenir

2 : À bonifier

3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence	1	2	3	
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	☒	☐	☐	50% des élèves de l'école ont répondu au questionnaire "forms". Les questions sont précises et permettent de voir ce que nous pouvons améliorer.
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☒	☐	☐	
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☒	☐	☐	
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?				Le questionnaire a été complété début juin 2025. L ⁺
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?				Plus de surveillance le midi: des élèves entrent dans l'école. L ⁺
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Des VACS ont eu lieu cette année à l'école, surtout L ⁺
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				



ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place				Cocher	Constats
L'application des mesures de prévention	1	2	3		
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐	Présentées à l'assemblée générale en début d'année où se trouvent tous les membres du personnel.	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	☒	☐	☐	en 5e et 6e année	
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	☐	☒	☐	Le personnel a fait la formation (8 capsules) sur la violence et l'intimidation en février et mars dernier. 32 membres du personnel sur 41 l'ont complétée. Je dois relancer les 9 qui ne l'ont pas fait. Parmi ces personnes, certaines sont en arrêt de travail. d'autre+	
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☒	☐	Tournée de la direction en début d'année. Rencontre en sous-groupe ou en individuel avec certains élèves par la TES ou la direction. Certaines enseignantes +	
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☐	☒	☐	Avec des élèves ciblés seulement. Cela est fait par les éducatrices, les TES, les enseignantes ou la direction.	
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☒	☐	☐	Une équipe de 17 médiateurs accompagnent les élèves pour régler des conflits et leur montrer +	
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☐	☒	☐	Certains membres du personnel ne sort pas à l'heure pour la surveillance, certains membres du personnel jasant entre eux lors des surveillance et ne balaient pas des yeux. Des rappels ont été faits par la direction +	
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui, tous.	
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				Voir les résultats au questionnaire complété par les +	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Des activités en lien avec le respect de la bulle de +	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

LÉGENDE

1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	☐	☒	☐	Un résumé du plan de lutte sera disponible l'an prochain dans l'agenda pour les parents.
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☐	☒	☐	La direction utilise surtout l'Info La Roseaie aux parents.
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☒	☐	☐	Les parents collaborent bien lors des rencontres +
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☒	☐	☐	Les élèves sont systématiquement rencontrés lors de situations. Les parents sont informés ou +
Precisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Lorsque cela arrive, les parents sont mis au +
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

LÉGENDE

1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	Cocher			Constats
	1	2	3	
Pour les élèves	☒	☐	☐	Les élèves sont informés à tous les débuts d'année +
Pour les membres du personnel	☒	☐	☐	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☒	☐	☐	La fiche de signalement est sur le site de l'école.
Les modalités sont-elles connues ?	☒	☐	☐	Les élèves sont informés à tous les débuts d'année
Precisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Nous parlons de plus en plus aux élèves de cet +
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☒	☐	☐		La direction communique avec le personnel afin que les mesures soient respectées.
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☒	☐	☐		
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					La direction s'assure avec la DPJ que son plan
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☒	☐	☐		
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☒	☐	☐		Il est difficile pour la direction de s'assurer que les
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					Rien à signaler
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☒	☐	☐		
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	☒	☐	☐		
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☒	☐	☐		
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					Rien à signaler +
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☒	☐	☐		Voir le protocole dans le plan de lutte et l'agenda. Ce protocole prévoit des conséquences et du soutien selon l'évolution de la situation
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☒	☐	☐		
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☒	☐	☐		
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					Rien à signaler
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					



ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	LÉGENDE 1 : à maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Constats
	Cocher			
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☒	☐	☐	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☒	☐	☐	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	☒	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

LÉGENDE

1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À mettre en place

Les violences à caractère sexuel	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☒	☐	☐	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☒	☐	☐	
*Des mesures de sécurité sont en place	☒	☐	☐	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Bilan

Quels sont vos principaux constats pour cette année :

Voir le questionnaire complété par les élèves

Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :

surveillance active, poursuivre suivis avec certains élèves, agir en prévention

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 11/06/2025

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 11/06/2025

